



MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 5 juin 2021

(En présentiel et par visioconférence)

MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE

ASSEMBLEE GENERALE

Séance du samedi 5 juin 2021

(En présentiel et par visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2020	3
2. Rapport du conseil d'administration	3
3. Rapport financier.....	3
4. Rapport du comité d'audit.....	4
5. Résultats des scrutins	5
6. Rapport des commissaires aux comptes.....	6
7. Questions diverses.....	6

Mme MAITRE ouvre la séance à 10h35 et signale que l'assemblée générale sera enregistrée.

Elle remercie les délégués présents physiquement ou en visioconférence, relais indispensables pour transmettre les informations sur la Mutuelle aux salariés des différentes entreprises ou dans les CSE ou le CSEC. Puis, elle présente l'équipe administrative présente sur le site.

La Mutuelle a été impactée par la crise du Covid en raison des nouvelles taxes gouvernementales et de l'augmentation des frais, même si les prestations ont diminué en 2020. Ces dernières augmentent d'ailleurs à nouveau en 2021 en raison des reports de soins.

A l'instigation de la FNMF, la Mutuelle a instauré une nouvelle prestation provisoire donnant lieu au remboursement de 4 séances de psychologie par an (60 € maximum/séance), pour les personnes majeures. Elle sera effective à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre et deviendra éventuellement définitive en fonction des résultats et de sa consommation durant ce second semestre 2021.

Mme MAITRE présente le nouveau site de la Mutuelle qui devrait voir le jour courant juillet, sur lequel de nombreuses informations seront disponibles. L'espace Adhérent permettra d'envoyer les factures et justificatifs de demande de remboursement, scannés de manière parfaitement lisible (pas de photo du smartphone laissant apparaître les arrières plans).

En rapport avec la parité et les modifications statutaires, un appel à candidatures spécialement auprès des femmes sera lancé, afin d'arriver au moins à 40 % de femmes au sein du conseil d'administration ; la Mutuelle détenant une dérogation jusqu'en 2024.



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2020

⇒ Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. DEKKALI présente les chiffres-clés de la Mutuelle au 31 décembre 2020 :

- 9 820 adhérents, dont 7 273 actifs et 2 547 inactifs (retraités, chômeurs et loi Evin) ;
- 21 060 personnes protégées avec les conjoints et les enfants ;
- 28 entités adhérentes au 31 décembre 2020 ;
- 5 employés administratifs ;
- Le ratio actifs/inactifs est de 2,86 (en baisse) ; la captation de nouveaux CSE, à la faveur des élections professionnelles, permettrait d'inverser cette tendance à la dégradation ;
- Le ratio de solvabilité de 330 % (minimum attendu par l'autorité de tutelle égal à 100) est en baisse, due à un changement de la méthode de calcul. En effet, avec cette méthode de calcul, le ratio de 2019 n'aurait été que de 318 % au lieu de 398 %. Cette baisse ne remet pas en cause la solidité financière de la Mutuelle, mais entraîne une attention particulière au moment du réajustement des cotisations afin de tenir compte de cette dérive.

L'année 2020 se caractérise une nouvelle fois par une petite hausse générale des effectifs (+0,44 %), avec une augmentation des membres A (adhérents), une stagnation des membres B (conjoints) et une légère diminution des membres C (enfants).

M. DEKKALI fait état de l'analyse par type d'adhérents et par type de bénéficiaires. Dans tous les cas, les inactifs augmentent plus vite que les actifs. Le nombre des bénéficiaires du dispositif « loi Evin » (maintien au sein des mutuelles des anciens salariés bénéficiant d'une rente d'invalidité ou d'incapacité, soumis à la cotisation globale part salariale et part patronale) augmente de façon importante également.

La moyenne d'âge des actifs diminue passant de 43 ans en 2016 à un peu moins de 40 ans en 2020. Celle des inactifs se stabilise autour de 68-69 ans.

L'année 2020 a enregistré le décès de 116 personnes, avec une accélération dans les deux derniers mois de l'année ; tendance confirmée sur les premiers mois de l'année 2021.

3. RAPPORT FINANCIER

En l'absence de M. MORIN, **M. DEKKALI** présente le rapport de gestion de 2020 qui se solde par un bénéfice net de 351 530 €.

La consommation médicale individualisée par bénéficiaire diminue par rapport à 2019 de plus de 10%, en raison de la baisse de la quasi-totalité des prestations, en raison de la pandémie Covid-19.

La chirurgie, la chambre particulière, les auxiliaires médicaux, les hospitalisations, les soins externes et le forfait journalier voient les baisses les plus importantes. Les frais généraux sont également en baisse (réunions à distance).

L'augmentation des frais de personnel provient du portage à 100 % par la Mutuelle de ses salariés (contre 50 % jusque-là), en application d'une convention tripartite de mise à disposition (Direction, CSEC, Mutuelle), signée en 2020. Ce supplément de charge de 50 % a fait l'objet d'une compensation par la Direction, passant la part patronale de 63 € à 65,50 €.

Mme MAITRE précise que cette compensation de la part patronale n'est valable que pour les actifs. L'avenant renouvelable tous les ans a été signé pour 2021, confirmant ce montant de 65,50 €.

M. DEKKALI aborde les frais de gestion, dont le taux est à un haut niveau, car si les frais généraux ont baissé, les charges de prestations sont très basses également en raison de la crise sanitaire.

La fiscalité quant à elle représente un coût très important, puisqu'en raison de la taxe Covid basée sur les cotisations perçues, elle augmente de 32 % par rapport à 2019.

La trésorerie de la Mutuelle a progressé de manière significative en 2020 essentiellement due au net ralentissement de la consommation causée par la crise sanitaire. Les placements ont permis de générer des produits financiers encore plus conséquents cette année.

De nouveaux investissements ont été contractés à la fin de l'année 2020. Ceci a eu pour effet d'atténuer le bénéfice compte tenu des frais engendrés. De facto cela a aussi permis de ne pas avoir d'impôt à payer cette année et surtout permettra de générer du produit pour l'exercice suivant par le biais de la reprise de provisions pour risque d'exigibilité dans les SCPI détenues.

M. MONTANER demande ce que représente la taxe sur excédents.

M. DEKKALI explique qu'il s'agit d'une taxe calculée par les commissaires aux comptes, basée sur les provisions constituées l'année dernière. Elle est due aux sur-provisions pour prestations à payer (qui minorent le résultat et donc l'impôt).

Mme MAITRE indique que la Mutuelle a choisi de faire des placements dans l'immobilier par le biais de SCPI dont les produits d'intérêts sont passés de 55 000 € en 2019 à 146 000 € en 2020 ; tout en n'étant pas des placements à haut risque. Ces produits viennent compenser le « coût » des inactifs et des personnes en portabilité.

M. DEKKALI signale que les résultats des 5 derniers exercices confortent les réserves de la Mutuelle et renforcent sa solvabilité et donc sa solidité financière, malgré la grosse perte en 2019.

M. PENEL-CAPELLE souligne que les années déficitaires ont permis à la Mutuelle de ne pas être imposée.

M. DEKKALI acquiesce. Le report des déficits s'impute sur les bénéfices à venir et permet d'exonérer la mutuelle de l'impôt sur les sociétés.

M. DUROUX relève quelques points en complément :

- La légère hausse des effectifs pour la troisième année consécutive ;
- L'évolution des produits de la Mutuelle (progression de 2,5 % des cotisations ; participation du CSEC Eiffage Energie de 5 %) ;
- La diminution des prestations est de -1 million d'euros ;
- La hausse du résultat (avec une augmentation des frais de gestion en raison de la refacturation à 100 % du personnel et la taxe Covid) ;
- Le nombre important de provisions liées à l'évolution des prestations et à la politique de placements financiers de la Mutuelle ;
- Le report déficitaire fiscal dû aux déficits de 2018 et 2019 ;
- La bonne santé financière de la Mutuelle (marge de solvabilité à 330 % pour une obligation à 100, voire 200 % ; ratio placements admis/passif protégé égal à 6,4 pour une obligation à 1).

4. RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

M. LETORT, nouvellement désigné responsable de la fonction-clé Audit interne, présente le rapport du comité d'audit (en place depuis 2018), élaboré par M. FREGNACQ avant son départ. Il rappelle les principales fonctions de ce comité, dont les membres ont suivi la formation « Audit Interne selon Solvabilité 2 » et ont également été désignés auditeurs internes par le Conseil d'administration.

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni à plusieurs reprises afin d'examiner les résultats des travaux d'audit internes effectués sur 2020, conformément au programme triennal adopté par le conseil

d'administration, et d'examiner les comptes et le rapport de gestion du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

Ce dernier a certifié que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie à la fin de cet exercice.

Une synthèse de ses travaux a été présentée au Conseil d'administration du 5 mars 2021.

5. RESULTATS DES SCRUTINS

M. PENEL-CAPELLE annonce les résultats des votes par correspondance. La Mutuelle compte 54 délégués. A ce jour, 39 délégués ont voté (72,22 % des inscrits).

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice 2020, approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

La majorité simple des exprimés était requise : 20.

Nombre d'inscrits : 54. Nombre de votants : 39. Blancs et nuls : 0. Exprimés : 39

- Oui : 38.
- Non : 1.

La résolution est adoptée à 97,44 % des votants.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et au règlement intérieur proposées par le conseil d'Administration (page 9 du rapport).

Les modifications couvraient les modifications tarifaires ; la possibilité de tenir les réunions en distanciel ; la baisse du nombre d'administrateurs de 23 à 21 ; le quota de 25 % de femmes au conseil d'administration.

La majorité des deux-tiers des exprimés était requise : 26.

Nombre d'inscrits : 54. Nombre de votants : 39. Blancs et nuls : 0. Exprimés : 39.

- Oui : 33.
- Non : 3.
- Abstentions : 3

La résolution est adoptée à 84,62 % des votants.

Troisième Résolution

En application des Statuts, l'Assemblée Générale vote un crédit de 50 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

La majorité simple était requise : 20.

Nombre d'inscrits : 54. Nombre de votants : 39. Blancs et nuls : 0. Exprimés : 39.

- Oui : 35.
- Non : 2.
- Abstentions : 2.

La résolution est adoptée à 89,74 % des votants.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de 351 530,89 euros au compte de réserve.

La majorité simple était requise : 20.

Nombre d'inscrits : 54. Nombre de votants : 39. Blancs et nuls : 0. Exprimés : 39.

- Oui : 36.
- Non : 2.
- Abstention : 1.

La résolution est adoptée à 92,31 % des votants.

Mme MAITRE explique la diminution du nombre d'administrateurs par la parité rendue obligatoire et le nombre de postes vacants. Pour rappel, les mutuelles de la taille de la Mutuelle ont des conseils d'administration de 15 à 17 administrateurs.

Par ailleurs, la possibilité de tenir les assemblées générales et les conseils d'administration à distance et en mixte et de faire également des votes par correspondance est inscrite dans le code de la Mutualité, mais au moment de l'envoi de la brochure, ce n'était pas encore adopté.

M. MATHELIER demande comment se justifient les non-votants.

M. PENEL-CAPELLE indique que trois ou quatre d'entre eux ne votent jamais. Pour les autres, il semblerait qu'il y ait eu un problème de courrier.

M. MATHELIER pensait qu'il s'agissait d'un envoi par mail.

M. PENEL-CAPELLE répond que le matériel de vote (enveloppe et bulletins) est envoyé par courrier.

M. MATHELIER demande s'il ne serait pas possible de voter électroniquement.

Mme MAIRE indique que le vote électronique est envisagé, mais seulement pour l'élection des délégués, car il coûte cher. Donc, l'envisager pour seulement 54 délégués se révèle compliqué, tandis que l'élection des délégués est faite par tous les adhérents. Ce vote reste tout de même complexe, puisqu'il y a 28 bulletins de vote différents, l'élection des délégués s'effectuant par bureau de section.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suite à un problème technique, il a été impossible au commissaire aux comptes de se connecter à notre réunion. Il a néanmoins donné l'autorisation à la mutuelle de certifier ses comptes.

M. DUROUX précise que la certification des comptes a été annoncée dans le rapport du comité d'audit et répète la phrase.

« Le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie à la fin de cet exercice ».

7. QUESTIONS DIVERSES

Au nom du CSEC représenté par M. MONTANER et de l'association des CSE qu'il représente, **M. LETORT** accueille les adhérents et adresse une pensée au premier mort de la Covid chez Eiffage.

La situation sanitaire a accéléré la crise du monde associatif, avec un recul de l'esprit collectif et une montée de l'individualisme. La pandémie a mis à mal les structures (CSE, syndicats, etc.) et a engendré un télétravail imposé, cassant le cadre collectif du travail, rompant les liens sociaux et isolant les salariés.

Le monde mutualiste est aussi perturbé, avec le départ de Thierry BEAUDET au Comité Economique, Social et Environnemental. Il est à espérer que le nouveau président ou la nouvelle présidente aura à cœur de poursuivre la mission de la Mutualité Française.

Les bruits persistants de croissance externe majeure dans le domaine de l'électricité inquiètent fortement. Les menaces sur l'emploi sont légion actuellement, notamment dans le monde de l'industrie où les fermetures s'amoncellent sur l'autel de la rentabilité et de l'optimisation.

Cet enjeu interpelle et un cadre collectif tourné vers les salariés, représenté par la mutualisation des CE devenus CSE d'où la compétition est absente, doit être maintenu et construit envers et contre tout. La mutualisation a permis le financement de la Mutuelle encore aujourd'hui, et de partager ensemble des activités sociales et culturelles. Pour continuer, il faut donc que plus de CSE rentrent dans ce système de mutualisation. La mutualisation repose sur une idée simple : seul, on ne peut pas grand-chose ; ensemble, on peut conquérir beaucoup plus.

C'est bien cette idée qui rassemblera encore pour longtemps.

En conclusion, M. LETORT remercie le service administratif qui, dans ces moments difficiles, a su faire face avec efficacité.

Mme COSTIL remonte deux questions des adhérents à propos de l'augmentation des cotisations et de la prise en charge des soins diététiques psychomotriciens.

Mme MAITRE explique que la non-augmentation des cotisations des actifs pendant deux ans, a mis à mal les finances de la Mutuelle et n'est plus supportable en raison de l'augmentation des demandes de remboursements et des nouvelles prestations à introduire. Le conseil d'administration a donc décidé d'augmenter de façon modérée tous les ans les cotisations.

Les soins diététiques psychomotriciens ne sont pas pris en charge. La mise en place de nouvelles prestations est freinée par la faiblesse des cotisations tant des actifs que des retraités. Des séances de psychologie sont remboursées pour les adultes dorénavant. Une réflexion est en cours sur un éventuel panier de soins basés sur les médecines douces comme l'ostéopathie, l'homéopathie, etc.

La mise en place de nouvelles prestations se base sur les prestations les plus demandées d'après les remontées des administrateurs et du service administratif.

Mme LE MEUR rappelle que le service administratif a besoin d'un délai de traitement pour répondre aux mails des adhérents, notamment pour les devis qui peuvent être très longs. Le télétravail n'arrange rien.

Certains adhérents (heureusement une minorité) se montrant parfois très désagréables envers le service, Mme LE MEUR rappelle que le service est composé de salariés Eiffage Energie Systèmes, tout comme les adhérents, et réclame un peu plus de courtoisie dans les échanges.

Mme MAITRE rappelle que le service administratif est composé de 4 salariées pour traiter environ 21 000 adhérents. Il est donc logique que les réponses n'arrivent pas dans la minute qui suit la question.

M. MATHELIER demande s'il serait envisageable d'envoyer un mail automatique pour prévenir que la demande a bien été reçue et sera traitée dans les meilleurs délais.

Mme LE MEUR indique qu'une réponse automatique de non-réception du mail est envoyée lorsqu'il a été envoyé à la mauvaise personne. Par ailleurs, la plupart du temps, les réponses aux questions se trouvent dans *Mut Info* ou sur le site.

M. THILLET remarque qu'un délégué peut répondre directement à un mail en cas d'urgence.

Mme LE MEUR ne le conteste pas.

Mme GOTTI remarque que le manque de courtoisie peut parfois jouer dans les deux sens, même si les réponses par mail lui semblent très claires et très rapides. Elle signale qu'étant en agence (ou en tant que conseillère municipale), les agressions verbales sont nombreuses également et qu'il faut prendre du recul par rapport à cela. Le message a cependant été entendu.

Mme GOUY demande s'il serait possible de signaler l'entité d'origine des personnes décédées.

M. PENEL-CAPELLE lui répond que c'est malheureusement impossible en raison des changements, mutations et changements de codes chez Eiffage qui entraînaient une mauvaise affectation des adhérents décédés.

Mme MAITRE remercie l'ensemble des participants à cette assemblée générale, ainsi que Gilles LETORT, Laurence QUÉRÉ et l'association, pour leur accueil et l'organisation de ces deux journées.

La Présidente lève la séance à 12h17.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.